

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/04/2010

Réception par le Prefet : 06/04/2010

Publication : 03/04/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-5-2-2

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

CONVENTION DE PARTENARIAT 2008/2010 AVEC L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2009-5-2-4 du 10 décembre 2009 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer à l'Université de Haute-Alsace une subvention de fonctionnement de 4 000 € pour l'organisation de l'université d'été EUCOR,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 65737 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions